

T° Spé | 2024/2025

THÈME 1

L'environnement, entre exploitation et protection : un enjeu planétaire

T° Spé | 2024/2025

AXE 1

Exploiter, préserver et protéger

- **Introduction : def et état des lieux**
- **A. La Forêt française depuis Colbert**
- **B. XXè-XXI : entre exploitation et protection --> faire rapidement les EDC du livre pour en faire des exemples précis en dissertation = 1 idée + 1 exemple**
- **C. Enjeux actuels**
- **Sujet de BAC**

Problématique : Dans quelles mesures les sociétés modifient-elles leurs environnement et dans quels buts ?

JALON 1 :

“Exploiter et protéger une ressource “naturelle” : la forêt française depuis Colbert”

INTRODUCTION



Accroche

Vidéo. Incendies : peut-on empêcher les feux de forêt ?

Vidéo - Avec le changement climatique, le risque de voir les forêts partir en fumée grandit et gagne toute la France. Les incendies de 2022 ont provoqué un électrochoc et incité à mieux s'y préparer.

INTRODUCTION

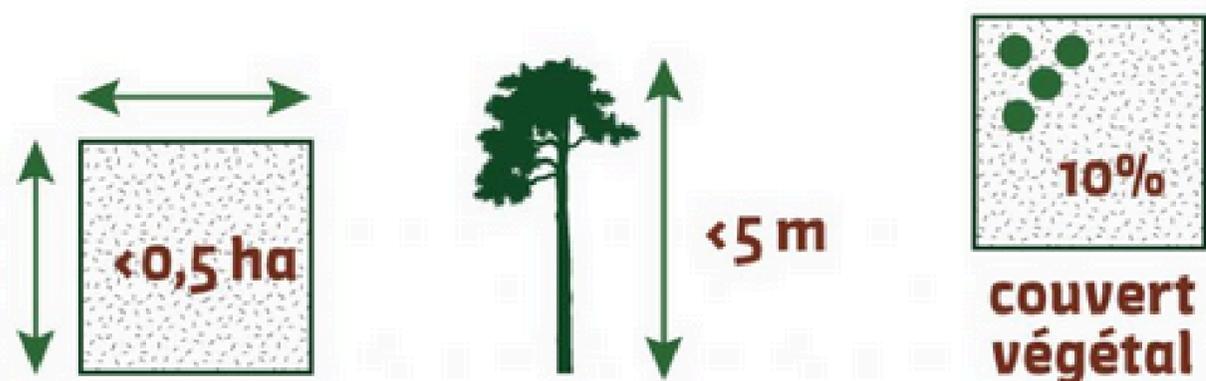
EXPLOITER, PRÉSERVER ET PROTÉGER UNE RESSOURCE "NATURELLE" : LA FORÊT FRANÇAISE DEPUIS COLBERT



Approche
historique

INTRODUCTION

- Territoire d'au moins 5000m^2 occupé par un couvert boisé de +10%



Les ressources naturelles correspondent à des matières premières (forêt, eau, sol, minéral, air...) identifiées comme utiles aux besoins des activités humaines et de la vie sur terre(...) Les ressources naturelles sont considérées comme source de richesses et sont généralement abordées sous l'angle de leur exploitation et des activités qu'elles favorisent. En cela, les ressources peuvent être définies comme un construit social.

L'environnement, Y. VEYRET, Colin, 2017, p. 36

**Gestion du bois, la tradition française,
<https://www.lhistoire.fr>, jeudi 28 octobre 2021**

Conséquence de la pandémie de Covid-19, et de la dérégulation des marchés mondiaux, la France fait face à une pénurie de bois. Le modèle de gestion est-il à réinventer ? Au XVIIe siècle déjà Colbert repensait l'organisation du domaine forestier.

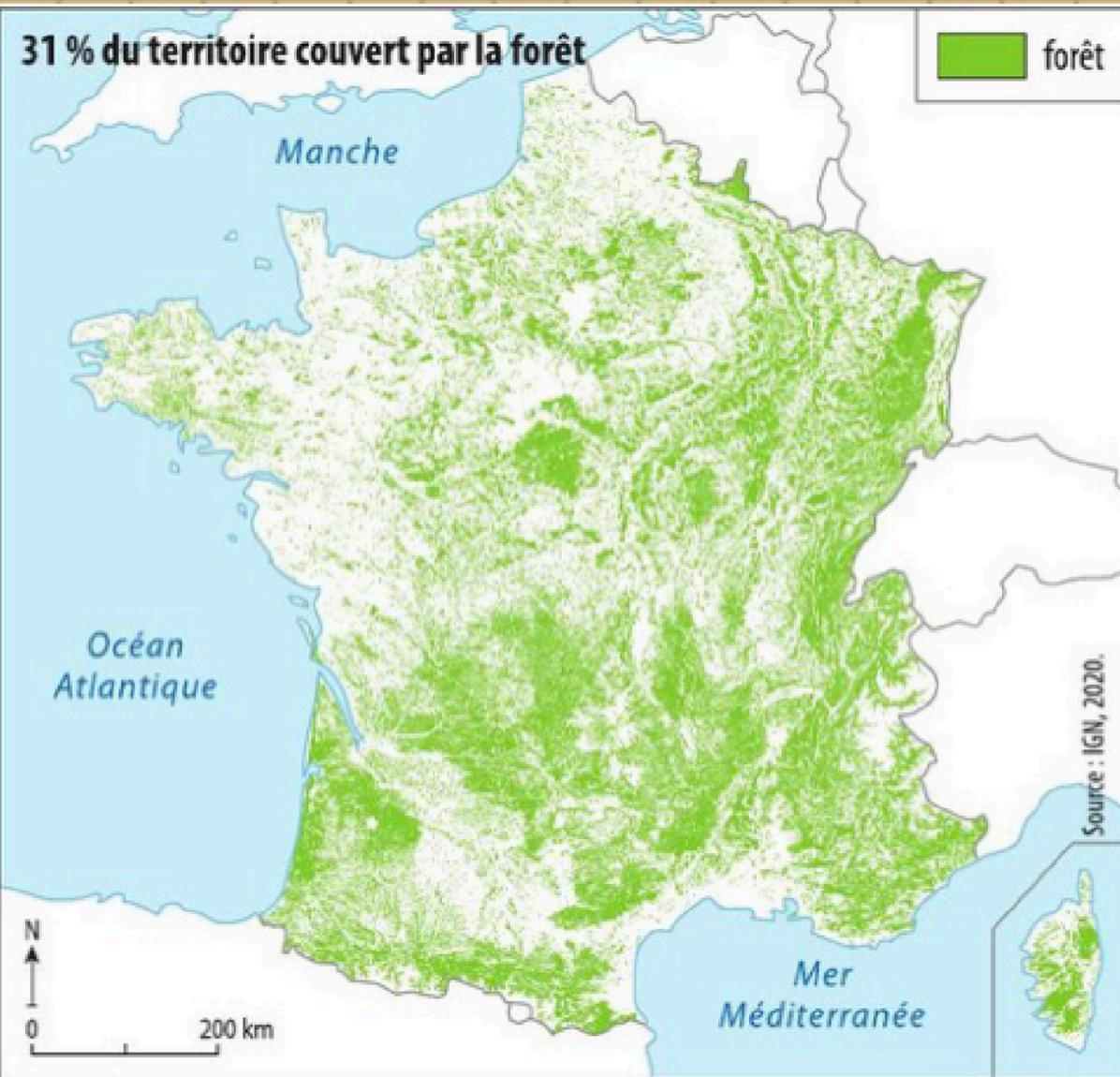
Depuis octobre 2020, la France fait face à un manque de matières premières et en particulier de bois. La crise est mondiale, conséquence des différents dérèglement liés à la pandémie de Covid-19. Le problème prend sa source, aux États-Unis où l'augmentation de la demande de rénovation et de construction de maisons oblige les fournisseurs à se tourner vers le marché européen, favorisant une flambée des prix vertigineuse.

Riche de près de 17 millions d'hectares de forêt, 4e producteur européen, la France peut se prévaloir d'une surface forestière représentant 31 % de son territoire national. La pénurie de bois y est pourtant particulièrement aiguë. Tributaire de nouvelles réglementations environnementales, et d'une industrie de transformation sous-développée, les exploitants et acheteurs locaux sont incapables de rivaliser face au pouvoir d'achat des importateurs américains et chinois.

Ressource stratégique au cœur des préoccupations environnementales, l'exploitation forestière demeure un enjeu de souveraineté. La crise actuelle révèle les contradictions d'une économie mondiale dans laquelle le bois cultivé en France est exporté vers les États-Unis ou la Chine, laissant les exploitants locaux sans ressource.

Situation embarrassante pour un pays qui mit très tôt la gestion et l'entretien des forêts au centre de ses préoccupations. Dès 1661 l'État royal procède à une profonde refonte de son domaine forestier orchestré par Colbert et son bras armé Froidour, posant les bases d'un modèle de gestion qui perdure jusqu'au XIXe siècle.

EN quoi la gestion de la forêt française est-elle liée à la construction de l'Etat et à l'évolution de sa conception ?



4^e forêt européenne



A. La forêt française depuis Colbert

Ordonnance de Brunoy,
Philippe VI, 29 mai 1346,
Article 4 :

"les maîtres des eaux et forêts enquerront et visiteront toutes les forez et bois et feront les ventes qui y sont, en regard de ce que lesdites forez se puissent perpétuellement soustenir en bon estat".

A. La forêt française depuis Colbert

Jean Baptiste COLBERT

1619 naissance

1650 intendant du Cardinal Mazarin

1661 surintendant des finances puis contrôleur général des finances

adepte du mercantilisme, il met en place un système économique, pour attirer l'argent (les métaux précieux) «du dehors et le conserver au-dedans». Il mène ainsi une politique commerciale et industrielle étatiste et protectionniste : contrôle et réduction des importations ; développement de l'industrie, en réformant et réglementant la fabrication et la qualité des produits -création de manufactures subventionnées par l'État (cf les Gobelins)

1664 la Compagnie des Indes occidentales et la Compagnie des Indes orientales

1666 création de l'Académie des sciences

1669 secrétaire d'État à la Marine. Il entame la rédaction du Code noir pour les Antilles françaises, et son fils l'a achevée ; le texte est promulgué en 1685 par le roi Louis XIV. L'esclavage est codifié, les esclaves sont des biens appartenant entièrement à leur maître qui doivent les instruire, les catéchiser et les marier...

1683 mort



A. La forêt française depuis Colbert

Les chênes français, le "trésor" de Colbert
par Jacques-Marie Vaslin (maître de conférences),
Le Monde, 27/04/2011.

« Les forêts françaises abritent aujourd'hui des chênes plusieurs fois centenaires. Ce qui fait le bonheur des promeneurs dans les forêts de Tronçais dans l'Allier, ou de Bercé dans la Sarthe. Ces arbres sont en fait les reliques d'une politique engagée il y a plus de trois siècles par Jean-Baptiste Colbert (1619-1683).

Au milieu du XVII^e siècle, la marine française est dans un piètre état, contrecoup de la Fronde. Seuls deux ou trois vaisseaux peuvent affronter la haute mer. La marine doit louer ou acheter des navires étrangers en cas de guerre. Colbert décide alors de réorganiser toute la filière, de la culture du chêne au chantier naval.

La construction d'un grand vaisseau nécessite d'abattre jusqu'à 4 000 chênes centenaires. Or à cette époque, il n'existe pas de politique forestière digne de ce nom. Le défrichage et la surexploitation des forêts royales ont provoqué une baisse régulière de la surface boisée. La forêt s'étend alors sur environ 13 millions d'hectares. Le bois de chêne étant insuffisant, on en importe essentiellement d'Italie et d'Albanie. Le pin, utilisé pour le gréement, provient d'Europe du Nord. En cas de reprise des hostilités, la maîtrise des routes du bois devient stratégique.

Mais toutes ces importations ne conviennent pas au mercantiliste Colbert. Aux yeux de cet homme d'Etat, la forêt constitue à la fois une source de richesse importante, "*un trésor qu'il faut soigneusement conserver*", et une ressource indispensable pour la construction de navires. On ne la préserve pas pour son écosystème, mais par intérêt militaire et économique.

contextualisation

A. La forêt française depuis Colbert

La « Grande Réformation » de Colbert en 1669

Titre III. Des Grands-Maîtres (1) :

16. Si les grands-maîtres reconnaissent des places vaines et vagues, et des bois rabougris, ils pourront les faire semer et repeupler pour les mettre en valeur [...]

Titre XXI. Des Bois à bâtir, pour les Maisons royales et Bâtimens de Mer :

2. Si toutefois on avait besoin d'aucunes pièces de telle grosseur et longueur et qu'elles ne se pussent trouver dans les ventes ordinaires, en ce cas le Grand Maître [...] les fera choisir et prendre dans les bois de nos sujets [...]

Titre XXV. Des bois appartenant aux communautés et habitants des paroisses :

2. Le quart des bois communs sera réservé pour croit en futaie [...]

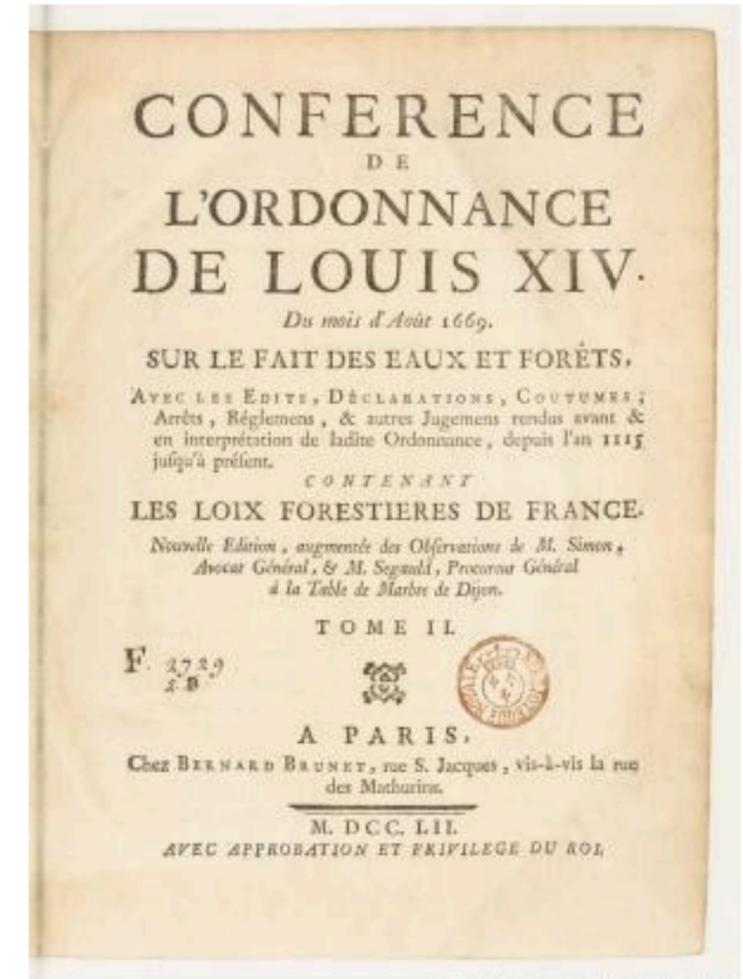
Titre XXVI. Des bois appartenant aux particuliers :

3. Ne pourront, ceux qui possèdent bois de haute futaie assis à dix lieues de la mer et deux des rivières navigables, les vendre qu'ils n'en aient six mois auparavant donné au Contrôleur Général des Finances et au Grand sous peine d'amende.

Ordonnance de Louis XIV, roi de France et de Navarre sur le fait des eaux et forêts, 1669

(1). *Les Grands Maîtres des Eaux et Forêts détenaient une charge royale pour s'occuper de la gestion des eaux et des forêts d'un territoire,*

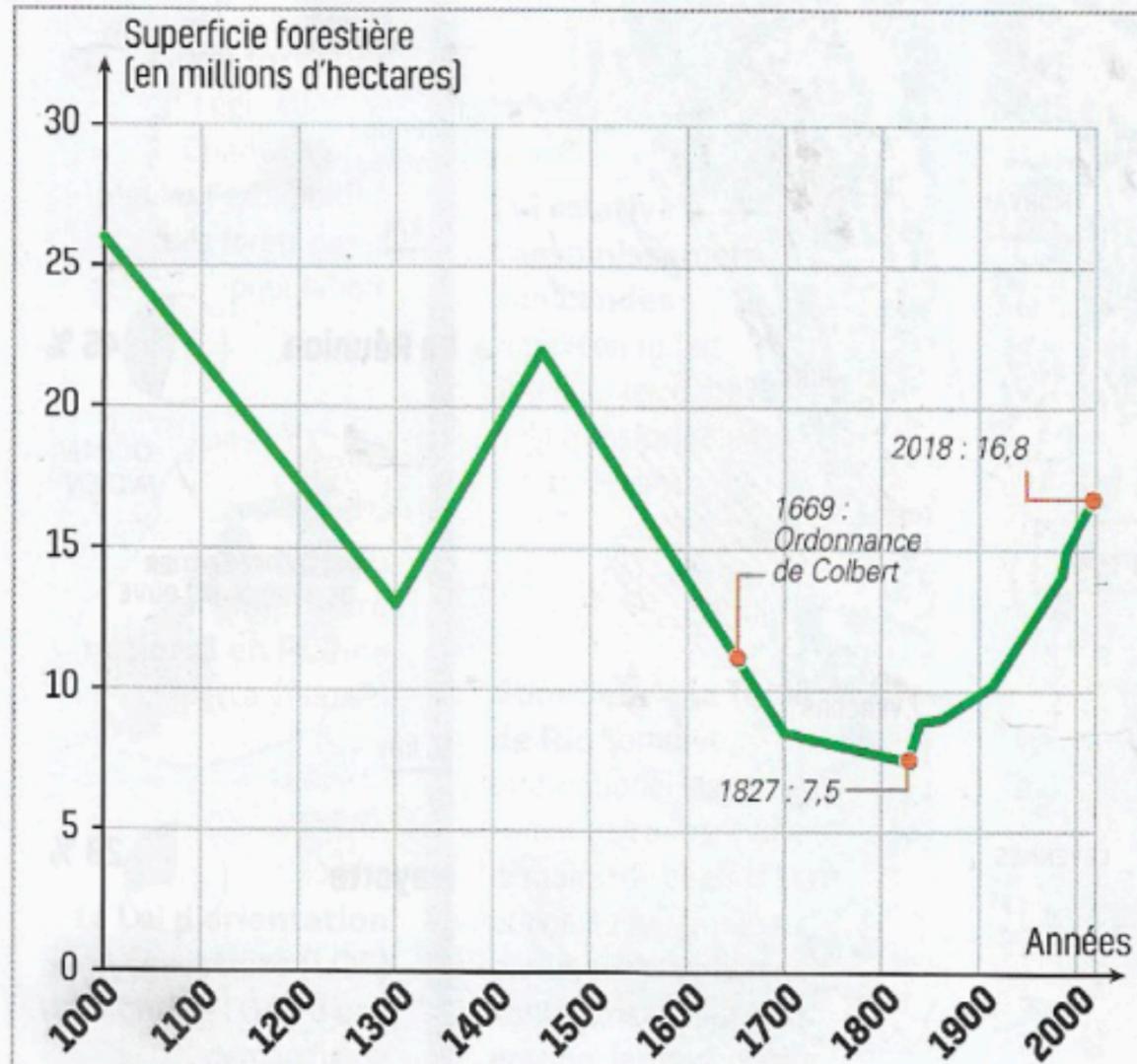
Le contenu



Le premier « code » forestier français, *L'Ordonnance royale sur le fait des Eaux et Forêts*, 1669, signé par Louis XIV mais produit par Colbert, principal ministre du roi. Source : [Gallica/BnF](#).

A. La forêt française depuis Colbert

- Au XVIII^e : apparition d'un lien de cause à effet entre déforestation et dérèglement climatique + difficultés d'applications
- Début du XIX^e siècle, la forêt française atteint sa surface la plus faible (7,5 millions d'hectares).



Sources : IGNF. Le mémento, inventaire forestier, 2019 et Évolution des forêts françaises depuis le Moyen-Âge, Georges-André Morin, 2010.

1 Superficie forestière en France métropolitaine depuis le Moyen Âge

(...)Les sources dévoilent un tableau plus complexe : en dépit du sentiment imminent de crise forestière, les ventes de la grande maîtrise augmentent régulièrement, tant en volume qu'en revenu, indicateur informel de la qualité d'un bois qui demeure très demandé. Enfin, la disette de bois n'apparaît nulle part dans les sources.

Reste qu'au fil de leurs visites aux quatre coins de la grande maîtrise, les commissaires ont pu mesurer la force du lien entre les forêts et les communautés d'habitants, entre les hommes et les arbres. Unissant les intérêts économiques du roi aux besoins des populations riveraines, les réformateurs reconnaissent la légitimité des usages, quitte à les restreindre. Ils obtiennent alors de Colbert de ne pas appliquer strictement les prescriptions de la Grande Ordonnance : avec ce compromis, il s'agit avant tout d'éviter toute sédition. Les règlements de réformation synthétisent les pratiques sylvicoles locales aux prescriptions de l'ordonnance précédente. L'espace forestier se couvre alors de bornes, se fortifie ; la *terra incognita* recule, à défaut de disparaître. En lieu et place d'une législation généraliste, les réformateurs préfèrent l'application raisonnée du furetage ancestral, des réserves asservies aux potentialités des forêts, et souhaitent généraliser plantations et semis.

S . POUBANC, « Forêts françaises : le plan Colbert », l'Histoire n° 464, 2019

A. La forêt française depuis Colbert

Titre III : des Bois et Forêts qui font partie du domaine de l'Etat
Section VI

57 – Il est défendu d'abattre, de ramasser ou d'emporter des glands [...] ou autres fruits, semences ou productions des forêts, [*sans autorisation*] sous peine d'un mande [...]

Titre IV Des Bois des communs et établissements publics :

91 – Les communes et établissements publics ne peuvent faire aucun défrichement de leurs bois sans une autorisation expresse et spéciale du Gouvernement

110 – Dans aucun cas, et sous aucun prétexte, les habitants des communes et les administrateurs ou employés des établissements publics ne peuvent introduire ni faire introduire dans les bois [...] des chèvres, brebis ou moutons.

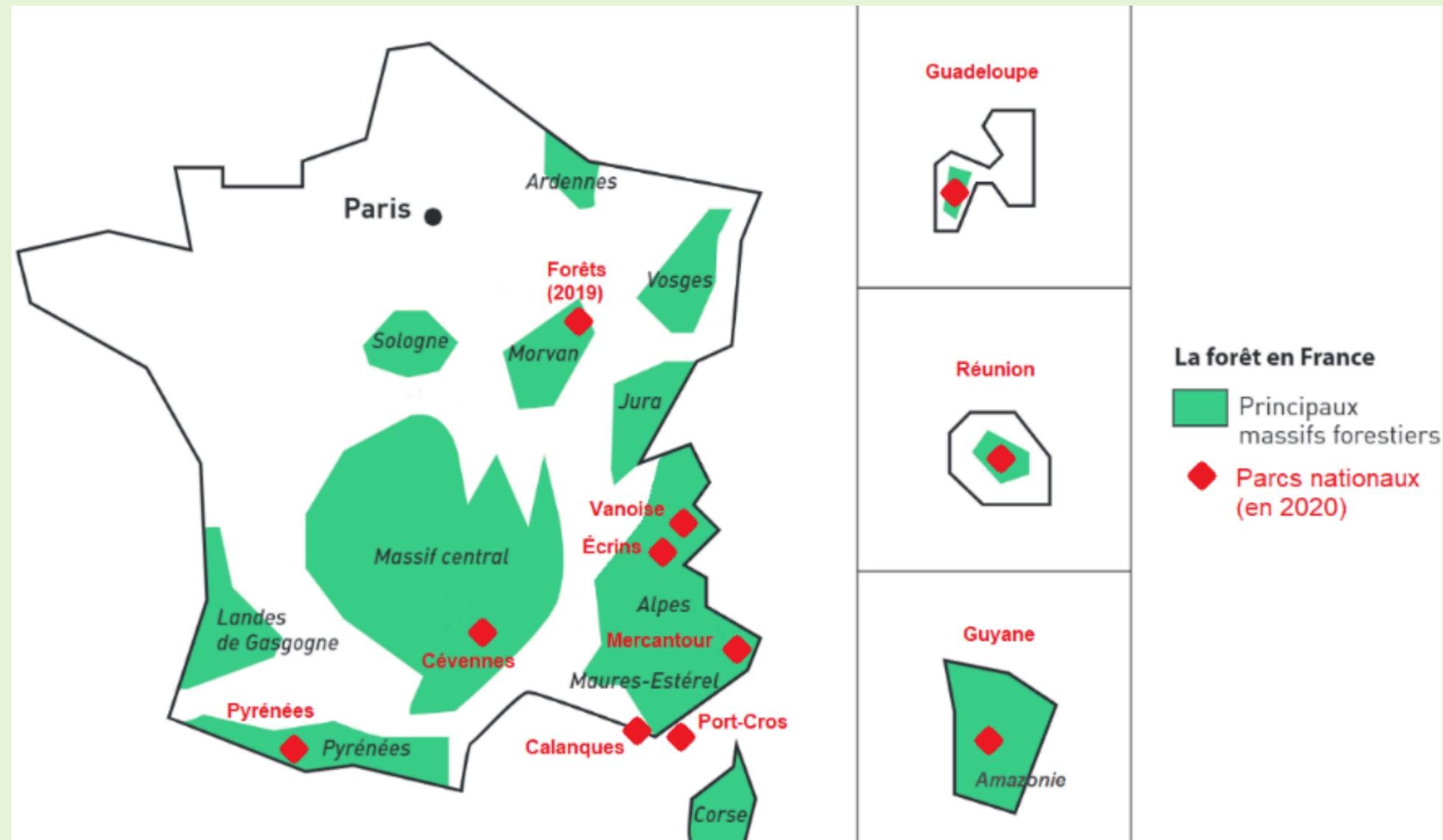
Code forestier du 21 mai 1827

- 1824 : L'Ecole nationale des eaux et des forêts est créée.
-
- 1827 : Création du code forestier qui tend à protéger et restaurer la forêt. Il restreint notamment le droit d'usage des paysans sur les forêts ce qui entraîne des révoltes.

A partir d'environ 3mn

B. XX^e-XXI^eème siècle : entre valorisation et protection

- 1922 : création du statut de "forêt de protection"
- 1958 : l'État crée l'Inventaire forestier national mieux estimer les ressources et potentialités des forêts françaises, et de terrains pouvant potentiellement être boisés ou reboisés.
- 1963 : PN (Port-Cros, les Écrins, la Vanoise)



B. XX^e-XXI^e siècle : entre valorisation et protection

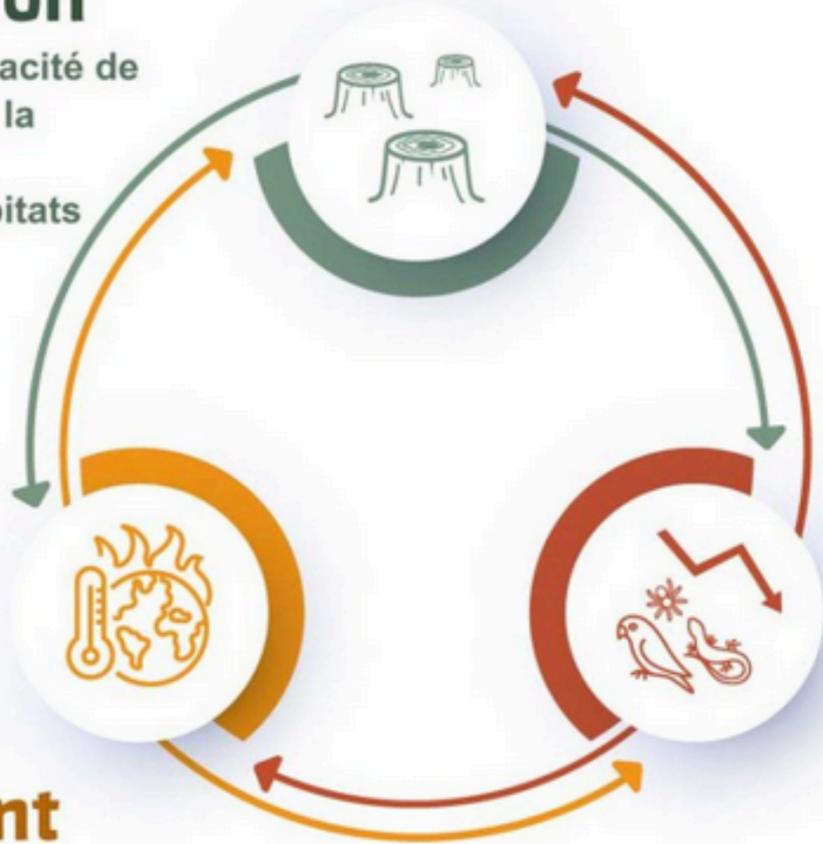
- EDC 1 : page 340 = Les forêts en île de France
- EDC2 : page 341 = L'exploitation des résineux en France au XXI^e, source de tensions

Création d'une fiche
exemple

C. Enjeux actuels

Déforestation

- Réduction de la capacité de stockage de CO₂ de la planète
- Destruction des habitats
- Perte nette de biodiversité

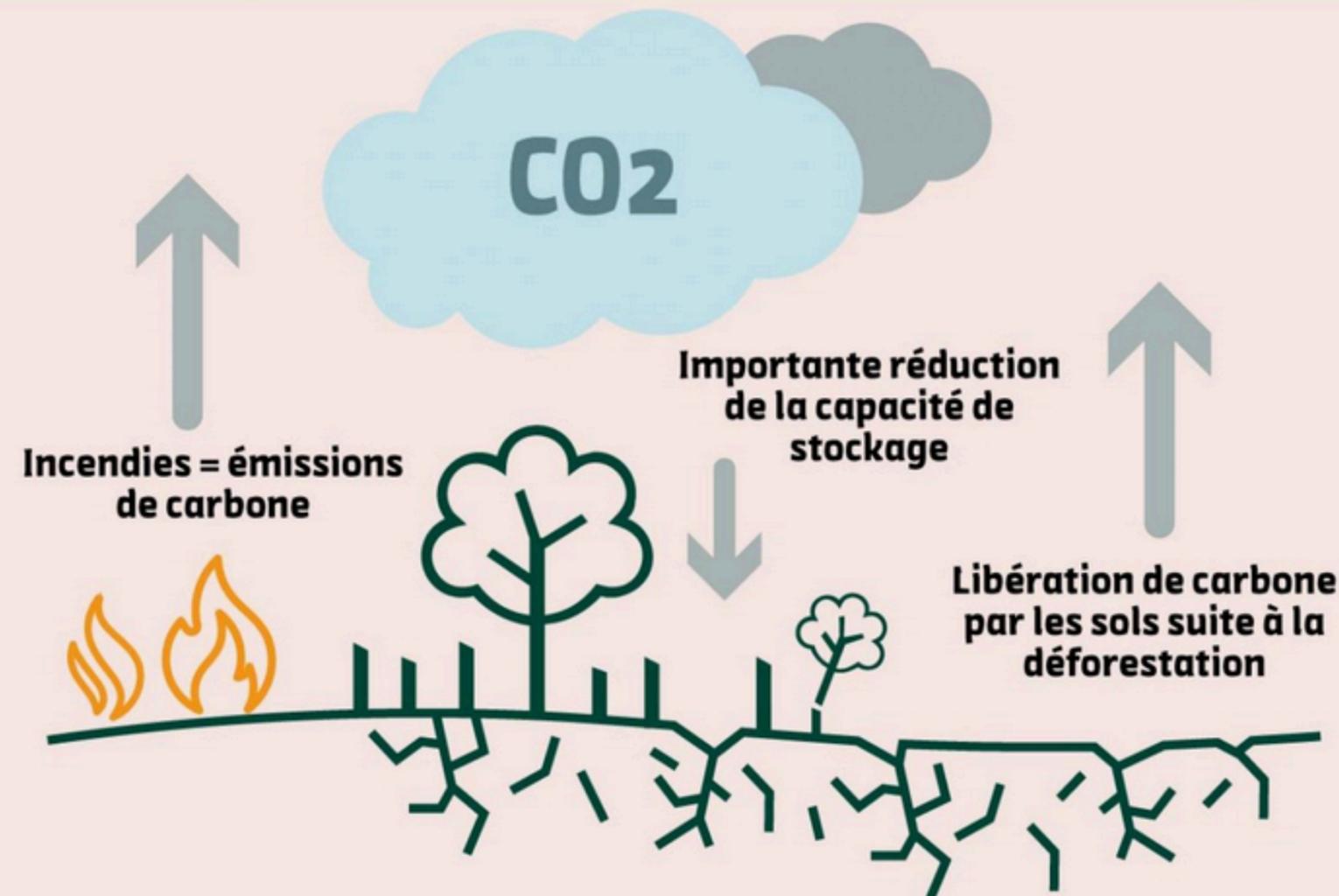


Perte de biodiversité

- Fragilisation des forêts
- Mise en péril de l'équilibre du monde du vivant dont nous faisons partie

Dérèglement climatique

- Intensification des phénomènes météorologiques extrêmes,
- Mégafeux, sécheresse > nouvelles pertes de forêts
- Cause majeure de l'érosion de la biodiversité.



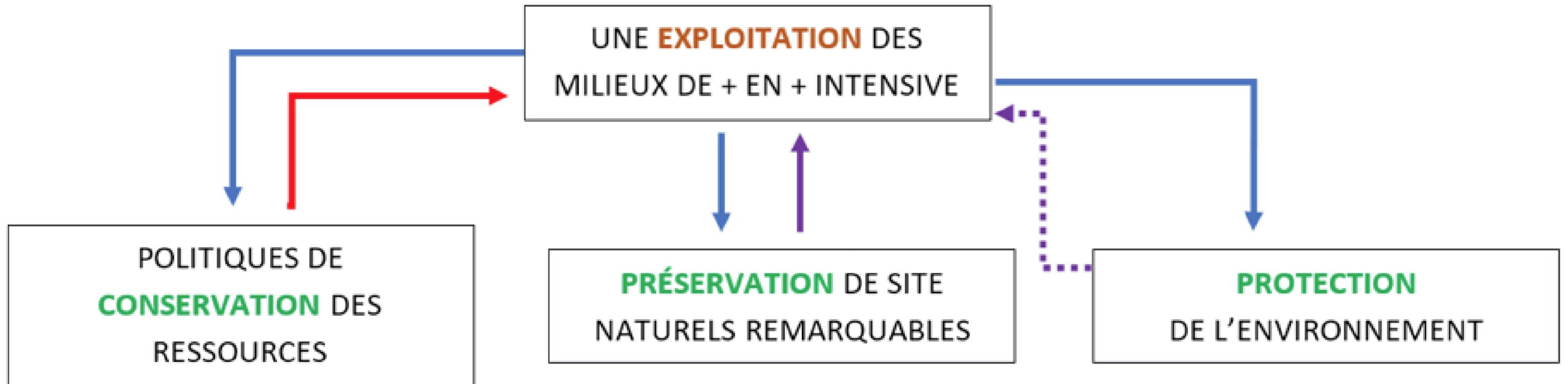
Voir article "Vers un monde sans forêts ?" + Sujet BAC étude de docs

➡ Génère le besoin de...

➡ Renforce / favorise

➡ Limite totalement (localement)

⋯➡ Limite sans empêcher



Dès le Moyen-âge (cf. forêts)

Dès le XIXème siècle

Dès le XXème siècle

DE LA CONSERVATION A LA PROTECTION : UNE LENTE ÉVOLUTION